



DÉONTOLOGIE JOURNALISTES

Commission du 21 septembre 2026

Communiqué FO • 29 sept. 2026

Présents :

Direction : Yannick LETRANCHANT (Président), Eve DEMUMIEUX, Julien DEPERRAY, Nicolas MARUT, Stéphane SITBON-GOMEZ, Stéphanie LAFUENTE, Pascale LAGORCE, Willy BRACCIANO, Pascal GOLOMER, Pascal DOUCET-BON, Jérôme CATHALA, Caroline PASQUET, Valérie MARTINEZ.

Organisations syndicales : FO : Stéphane PETIT-FRERE, Pierre-Erik CALLY, Marie-Pierre SAMITIER. CFTD : Cécile POURE, Bianca CARETO, Valérie VERDURON. SNJ : Sophie PIARD, Mathilde REZKI, Antoine DEFIVES. CGT : Guillaume LE GOUIC, Cécile LARONCE, Ariihoa TEFAAFANA.

Et l'on commence par la surprise du chef : après de longues années à présider cette Commission, Pascal Doucet-Bon laisse la place à Yannick Letranchant et son adjointe Eve Demumieux : deux personnes reconnues pour leur dialogue social.

Précision : la fréquence de la Commission passera de 2 à 4 par an, (durée 3 heures) tout le monde ayant constaté que 2 réunions, c'était insuffisant.

Pascal Doucet-Bon rejoint le service « médiation » dirigé par Jérôme Cathala.

INFORMATION

Rédaction nationale

AIRBNB À L'HONNEUR

Le 17 août 2026, le 13h vante les nouveaux services proposés par la plateforme, France 2 fait en quelque sorte la publicité de Airbnb dans son JT en mettant le loueur en avant : titre du reportage « Airbnb propose la location de voitures et concurrence Booking », durée 1'37. On apprend que la nouveauté séduit les vacanciers, avec trois micro-trot* réalisés à Paris, de potentiels usagers satisfaits de cette annonce et que la plateforme se diversifie avec plus de nouveautés : transfert à l'aéroport, réservation de consignes pour les bagages ». Avec quand même en conclusion « Une stratégie-clef à l'heure où la contestation contre Airbnb s'accroît dans les villes ». Sujet pub pour Airbnb ?

Réponse de Julien Duperray, directeur de la l'information nationale, qui se défend de toute publicité ainsi : « Dans ce sujet il y a eu un comparatif avec d'autres entreprises et une conclusion : Airbnb est le plus cher. On a vu des sujets de complaisance plus tranchés. De plus on a fait bien d'autres sujets sur tous les problèmes que posaient les locations Airbnb... »

Pour FO, une remarque insuffisante qui n'apporte pas de réponse à la question posée sur le non-respect de la déontologie.

Ce qui nous amène à évoquer un autre sujet toujours avec Airbnb :

« Le 3 juin 2026 le 20h a diffusé dans le cadre de « l'enquête du 20h » un reportage de 4'27, intitulé : « Airbnb : la nouvelle planque des narcos », reportage fabriqué par les équipes de la rédaction nationale. Pourquoi ne trouve-t-on plus trace de ce sujet dans l'application Franceinfo sur la page du 20h du 3 juin dans la liste des sujets passés à l'antenne, et pourquoi pour le 20h du 3 juin est-il indiqué : « la vidéo n'est pas disponible » ? Pour trouver trace de cette enquête il faut aller sur le compte Youtube de @franceinfo, ainsi que sur les comptes X et Facebook du 20h.

Réponse de la direction, incontestablement un peu floue « tous les JT sont dispo 1 mois et les mag 1 an. Il n'y a jamais eu de demande officielle de dépublication. Pas de raison qu'il n'y ait eu de dépublication. » Bon, ok mais le sujet a bel et bien disparu de la liste des sujets : il a été invisibilisé. Yannick le Tranchant finit par conclure que l'« on va voir ce qui s'est passé ».

FO attend la suite de l'enquête pour vous informer de la réponse.

BIENVENUE À BORD

Et c'est parti pour une petite croisière :

Le 17 juin dernier, le JT de France 2 a consacré un reportage de 5mn sur les croisières XXL. Alors que le réchauffement climatique n'est plus à prouver et que ces immeubles flottants y participent allégrement, à aucun moment l'aspect environnemental n'a été évoqué. Ni son impact réel ni le modèle de surtourisme qu'il véhicule. Encore un publi-reportage ?

Réponse de la direction : « Ok avec vous, vous avez raison, l'aspect environnemental était mentionné dans le lancement mais pas dans le sujet. Cela s'insérerait dans une page globale, un angle éco. On sera désormais attentif. Ceci dit on évoque souvent le surtourisme ou la pollution dans nos JT ».

L'un des élus FO a souligné : « Dommage que l'erreur n'ait pas été perçue en amont lors de la validation ».

Et a relevé la réponse surréaliste de Nicolas Marut, le nouveau directeur de Franceinfo Canal 16 : « on n'est pas ChatGPT ! » Visiblement, ce sens de la formule échappe à beaucoup d'entre nous...

Réseaux sociaux Rédaction Nationale

COUPE D'ÉTÉ

Des reportages sont rediffusés via les réseaux sociaux après avoir été raccourcis par les équipes en charge de ces canaux. Mais ces coupes privent parfois les nouvelles versions de la nuance de la version diffusée dans les JT. Les journalistes auteurs des sujets ne sont pas consultés sur ces coupes qui concernent parfois des sujets sensibles. Ils sont pourtant

les auteurs des reportages et, à ce titre, responsables juridiquement de leur œuvre. Quelle est la procédure exacte quand un sujet est amputé d'une de ses parties ? Pourquoi ne pas joindre les journaliste auteurs pour valider ces coupes avant toute publication ?

Réponse « *Les sujets ne sont pas tous coupés, il y en aurait environ que 5%. Et puis la procédure est relativement complexe, il faut les verticaliser, mettre les sous titres... tout cela en essayant d'être le plus rapide possible (c'est tout l'intérêt des réseaux sociaux) donc pas facile de contacter les journalistes, dont beaucoup ont terminé leur journée...* »

Un élu cite un exemple où une coupure a transformé le sujet et créé un bad buzz : la direction actuelle répond alors : « *Si effectivement le sujet est sensible, on s'appliquera tout de même à contacter leurs auteurs...* »

Franceinfo: canal 16

TOUTES MES « CONFUSES »

En août, le décès du sénateur François Patriat est illustré avec un off montrant un autre sénateur, Hervé Marseille sur Franceinfo: tv.

Que s'est-il passé ? Pourquoi le rectificatif avec excuses n'est-il intervenu à l'antenne que 4 heures après ?

« *Il s'agit d'une double erreur* », admet Nicolas Marut, nouveau directeur de notre media d'information continue, lequel pour l'expliquer évoque une chaîne de commandement un peu dépassée par les événements. Manque d'une documentaliste, recherche de l'image par une chargée d'édition qui effectivement commet une erreur sur la personne, validée vite fait, mal fait, par le chef d'édition et à la fin pas par la rédactrice en chef qui aurait tout même dû le faire, chacun en est d'accord, car c'est le protocole. Alors pourquoi ? On ne sait pas. Quant aux 4 heures de délai avant les excuses encore une fois, les explications restent confuses. « *Philippe Corbet (directeur de l'information de FTV) a depuis mis en place une charte pour ce genre de faits et les excuses qui doivent suivre rapidement* », est-il précisé au cours de la séance, sans davantage de commentaires précis.

Nicola Marut rajoute que la chargée d'édition a reçu une convocation, mais pas de sanction.

FO fait remarquer qu'une convocation est autant anxiogène qu'une sanction et qu'il y a déjà eu des exemples d'accidents du travail déclenchés par cela. Dans ce cas précis, l'erreur doit être partagée par tous et pas seulement par un collègue « fusible », d'une autre manière.

Réseaux sociaux franceinfo TV

DES PHOTOS ARRANGÉES

Publication le 28 novembre 2025 sur le compte twitter de Franceinfo TV canal 16 (et au journal de 20 heures) d'une photo de 2 hommes palestiniens tués par l'armée israélienne en Cisjordanie, photo recadrée. Or les photos originales fournies par l'organisation palestinienne montrent les 2 hommes en tenue de combat et armés, avec des mentions écrites en arabe en bas des clichés précisant leur nom et leur appartenance aux Brigades Al Quds, branche armée du Jihad Islamique Palestinien, (officiellement classées sur la liste des organisation terroristes de l'Union Européenne). Là, lors de la diffusion à l'antenne, les mentions ont disparu, et surtout, plus gênant, les armes des combattants ne

se voient plus non plus du fait d'un recadrage resserré sur les visages, ce qui transforme évidemment le sens de la photo.

 **franceinfo** @franceinfo · 28 nov.  ...
Palestiniens tués en Cisjordanie : des images choc dénoncées par les ONG
et la population palestinienne



De franceinfo.fr

Le reportage et son commentaire sont globalement très accusatoire envers l'armée israélienne ainsi que le souligne le bandeau « l'armée israélienne accusée ».

Or, l'original de l'image retrouvé sur les réseaux palestiniens permet de constater que le recadrage diffusé sur nos antennes édulcorait en grande partie l'information.



Les mentions en arabes sur les photos indiquent :

Martyr Mouhahid Billah Victorieux Mahmoud Abdullah, combattant des Brigades Al Quds, Bataillon de Jénine, Et Youssef Ali Asasa, un des chefs des Brigades Al Quds, Bataillon de Jénine. Les deux posters sont sourcés en bas Médias militaires des Brigades Al Quds.

Pour info, les Brigades Al Quds, branche armée du Jihad Islamique Palestinien, sont officiellement classées sur la liste des organisation terroristes de l'Union Européenne.

La direction, en réponse, rappelle que « la scène avait provoqué un émoi international : sur une vidéo on voit les 2 hommes se faire abattre par l'armée israélienne qui évoquent à l'époque une opération antiterroriste », d'où ce sujet. Les élus ne contestent aucunement qu'un reportage soit fait, **mais FO souligne l'atteinte à la déontologie manifeste ici, une déontologie que nous devons respecter et qui doit être la nôtre. Avoir modifié le sens des photos en enlevant les armes, n'avoir pas sourcé les images, émanant d'une organisation terroriste référencée comme telle n'est pas acceptable car un tel recadrage a masqué la dimension militaire des images, cela a donné une autre tonalité aux photos.**

La direction a répondu :

« Concernant les photos on n'a pas voulu édulcorer quoique ce soit. Il s'agit juste d'une procédure technique, un calque qui est fourni aux monteurs pour recadrer. Il fallait retirer les mentions écrites en arabe, et cela a effectivement supprimé la vision des armes. Mais on reconnaît l'erreur de ne pas avoir précisé la source : on aurait dû le faire. »

FO demande une note sur la procédure concernant les sources, même si elle existe déjà sur l'Intranet.

Réseau régional ICI TV

-France 3 Nord-

UN JOURNALISTE PREMIER MAGISTRAT...

Un journaliste identifié de la chaîne est élu maire depuis les dernières élections municipales. Sa commune fait partie de l'ensemble que constitue la métropole européenne de Lille. Depuis sa prise de fonction, il est intervenu dans d'autres médias en qualité de maire. Après son élection, il avait été prévu que le salarié soit retiré de l'antenne mais il continue à faire des plateaux ou des directs de façon occasionnelle. Il est aussi régulièrement planifié en reportage, y compris dans le périmètre de la métropole de Lille.

Cette double activité ne constitue-t-elle pas une forme de conflit d'intérêt ? Que se passe-t-il pour un journaliste devenu maire ?

La réponse de la direction :

On a suivi les règles applicables : pour lui, plus de présentation, plus de chroniques : que des reportages sauf politique ou concernant sa commune. Mais un journaliste est un citoyen comme les autres. Donc pas d'incompatibilité si ce n'est quelques règles spécifiques : tout est déjà précisé dans l'Intranet .

Pour FO, la liberté est un principe fondamental du droit et n'a pas à être limitée pour les journalistes qui font le vœu de se présenter à des élections.

A VOTRE BON CŒUR...

De nombreux journalistes du réseau régional remarquent que des demandes sont de plus en plus souvent formulées auprès de productions extérieures afin de récupérer des éléments pour le JT, souvent des OFF. (rencontres sportives, meetings politiques, événements divers) Exemple le meeting aérien de Cambrai le week-end du 5 et 6 septembre.

Le 8 juillet midi, un autre palier a été franchi concernant la prévention routière. En plus du OFF, un micro-trottoir*, non synthétisé, et intégralement tourné par une production extérieure a été utilisé tel quel dans le JT. Pourquoi ne pas l'avoir fait nous-même ?

La réponse de la direction : « Pour le sport c'est codifié on peut reprendre des images 30 secondes dans les 24 heures, dans le cadre du droit à l'information. Pour le reste il faut vraiment indiquer la source. Quant au micro trottoir, c'est évidemment une erreur ».

Une précision de la direction : « Il faut absolument que les synthés des images fournies par une organisation restent dans Imédia quand celles ci sont reprises plus tard sous forme d'archives. »

LÉGER FROID DANS LE NORD

Alors que les enjeux du climat représentent une véritable préoccupation pour FTV, récemment à France 3 Nord, le constat et prévisions caniculaires sur plusieurs jours et dans différentes émissions ont été traités très (trop ?) légèrement par les journalistes et intervenants.

Est-il acceptable que l'encadrement de Lille ne soit pas plus rigoureux sur la prise en compte du climat ?

La direction se défend d'un manque de sérieux : « On a fait un recensement sur les personnes formées sur les enjeux climatiques. Journalistes et cadres. »

-France 3 Centre-

ONCLE SAM DÉBARQUE À BEAUGENCY

Alors que nous avons vécu une canicule inédite le dimanche 23 août, l'édition du JT soir de Centre-Val de Loire comporte un reportage de 2' consacré à la fête de "l'American Day" réalisé dans la commune de Beaugency (45). Avec défilé de véhicules de collection américains, autos et motos qui on le sait consomment beaucoup de carburant et sont donc polluant ... Quand les journaux de France•tv feront-ils le choix de la cohérence, en arrêtant de déplorer les catastrophes climatiques tout en valorisant les comportements qui les génèrent ? Quand cessera ce comportement paradoxal ?

Réponse : « Le sujet était basé sur l'angle de l'engouement pour la culture américaine malgré son actuel président controversé et la conjoncture internationale. Est-ce que cela continue d'attirer du public ? Visiblement oui, et de plus en plus. »

-France 3 Antibes-

UN RÉDAC CHEF AU FESTIVAL

Le rédacteur en chef de France 3 Antibes a été vu et photographié à la montée des marches du festival de Cannes ainsi que lors de la soirée de la presse organisée durant ce festival. Alors qu'il est en arrêt de travail depuis septembre 2025, la direction de France télévisions a-t-elle validée sa présence pour représenter l'entreprise ? Dans ce cas précis, est-il aussi obligatoire de le déclarer via la plateforme des collaborations extérieures ?

La réponse de la direction : « C'est un salarié comme les autres, on n'a pas à savoir ce qu'il fait. Il y était à titre personnel. Il ne représentait pas l'entreprise » répond la direction.

Don 't act, mais pour le salarié lambda, l'exemple n'est peut-être pas le meilleur à suivre... Cette situation permettra à ceux qui feront de même d'être exonéré de tout reproche.

Numérique régional

UN BUG FANTÔME

Comment expliquez-vous la disparition du nom d'auteur d'une journaliste de France 3 Centre Val de Loire sur tous ses articles publiés sur le site web ? Certains de ses articles, republiés entre le 17 juillet et la fin juillet n'indiquait plus son nom d'auteure, alors qu'ils n'ont pas été modifiés, sauf le titre. L'article initial avec sa signature n'était donc plus accessible. Même chose pour des articles anciens toujours en ligne, son nom n'apparaissait plus non plus. Son départ à la retraite le 1er juillet 2026 ne change rien à sa qualification d'auteure.

Contacté, le rédacteur en chef a réagi et le nom de la journaliste est de nouveau mentionné. Il a indiqué qu'il y avait eu un « problème technique ponctuel sans qu'il soit possible d'en connaître l'origine ». Avez-vous une explication plus complète à nous fournir aujourd'hui ? Pouvez-vous veiller à ce que ce genre d'incident ne se reproduise pas ?

Réponse : *«C'est un bug technique. Juste un bug. Seulement un bug. Avec une chargée d'édition numérique on a rectifié ». Etonnant tout de même. C'est une première. Cela mériterait quand même de vérifier, puisque le logiciel le permet, d'où vient réellement ce bug.*

Pôle Outre-Mer

-Réunion La 1ère-

ATTENTION AUX VICTIMES

Le 24 août 2026, dans le JT soir de Réunion La 1ère, un reportage a mentionné, à l'occasion de son procès, le nom d'un auteur (alors présumé) d'infraction pénale à caractère sexuel.

Les victimes étant ses neveux et nièces, cette mention permet l'identification de victimes mineures, ce qui constitue une grave infraction pénale.. Le matin même, la journaliste auteure du reportage avait été prévenue par un confrère de l'obligation de taire le nom du mis en cause pour préserver l'anonymat des victimes. Que compte faire la Direction pour éviter que ce type de faute initiale se réitère ? Faut-il une formation de rappel du cadre juridique pour les rédacteurs en chef ?

Si le reportage en question et la partie litigieuse de sa transcription dans l'article web ont été supprimés des sites, applications et réseaux sociaux de Réunion La 1ère, mais le journal télévisé dans son intégralité reste à ce jour, malgré les alertes, toujours en ligne. Peut-on mettre en place une procédure pour que, dans pareille situation, une version remontée soit urgemment mise en ligne en remplacement ?

Réponse de Willy Bracciano, directeur adjoint de l'information du Pôle Outre-mer :

« La loi impose en effet une vigilance particulière concernant l'identification des mineurs. Mais dans ce cas nous n'avons pas eu de plainte. Les journalistes ont effectué leur travail, et le sujet validé. Concernant la dépublication du JT, on va voir avec la direction régionale.»

FO s'étonne que soit étudiée l'éventualité de dépublier si nous estimons être «clean»... Mais nous attendons la prochaine décision pour savoir si nous restons dans une logique qui nous semble aller de soi.

-Guadeloupe La 1ère-

PORTRAIT SYMPA

Où se situe la limite entre le reportage et le publi-reportage dans le cas du portrait d'une masseuse qui a créé des soins inspirés de pratiques ancestrales ? Ces soins ne sont pas reconnus médicalement et leur efficacité libre à interprétation.. En outre, il n'y a pas d'autres exemples donnés pour soigner ce type de traumatisme. N'est-ce pas un reportage promotionnel ?

Réponse : « *Il s'agissait d'un portrait dans le cadre d'une série* ».

-Polynésie La 1ère-

INFO ET PRUDENCE

Consigne a été donnée à la rédaction de Polynésie La 1ère de « ne pas évoquer, ni en radio, ni à la télévision, ni sur le numérique » l'information relative à l'interpellation et au placement en garde en vue d'un jeune rameur polynésien à Singapour en marge des championnats du monde de va'a. Et cela, sans justification. Elle pose une vraie question de déontologie, d'indépendance éditoriale et de droit d'informer.

Qui a pris cette décision ? Et pour quelles raisons ?

La direction répond, aidée d'ailleurs par l'un des 3 journalistes concernés délégué syndical : « *La décision a été prise par les 3 journalistes présents sur place. Elle s'appuyait sur les éléments concrets : il fallait que ce mineur puisse quitter le pays où il était inquiété avant que l'information ne circule. En effet, la justice de ce pays (Singapour) est particulièrement sévère et il risquait de graves ennuis. En fait, une fois parti, aucune charge n'a été retenue contre lui. Mais pour sa sécurité (c'est un mineur) on a préféré décaler l'information. Il n'y a eu aucune pression de nulle part.* ».

-Martinique La 1ère-

C'EST MON CHOIX

Lors d'un reportage, le vendredi 28 août, dans la commune de Schoelcher, le maire, Daniel Chomet, a pris la liberté de choisir les interlocuteurs pour intervenir dans le sujet. Le journaliste a fait part de son désaccord et a décidé d'interroger d'autres personnes. Le maire s'est mis dans une colère folle, menaçant de se plaindre à la direction.

Que faut-il faire pour mettre un terme à ce genre de pratique ? Une fois de plus, les relations très étroites de nos chefs donnent trop de liberté aux chargés de com et aux élus.

Réponse : « *Certes il faut garder de bonnes relations avec les élus, mais en aucun cas remettre en cause notre indépendance éditoriale. Les contacts entre rédacteurs en chefs et décideurs font partie de leur travail. Mais tout en sachant garder ses distances et surtout son indépendance. La teneur des reportages et le choix des personnes*

interviewées dépendent uniquement des journalistes et pas de services de communication ou des élus. »

Un élu FO ajoute que : « il faut non seulement défendre, dans un cas comme celui-là, les journalistes, mais aussi ostensiblement les soutenir »..

MADAME LE MAIRE APPRÉCIERA /micro-trottoir* et maxi-soutien (question FO)

Un reportage consacré à Andréa Mauzole, maire du Morne-Rouge, est diffusé dans le journal télévisé de Martinique 1ère le 4 août 2026. Le sujet intervient dans un contexte de crise au sein du conseil municipal et de la majorité municipale. Le sujet est construit autour d'une déambulation en compagnie de la maire et d'une succession d'interviews exclusivement favorables. Or le 27 juillet, huit jours avant le reportage TV, Martinique la 1ère avait déjà publié un article intitulé « Du rififi au conseil municipal du Morne-Rouge, certains élus envisagent la démission ».

Le reportage est visiblement orienté, laudatif et unilatéral, sans considération des contestations de divers élus et d'une partie de la population. Comment ce sujet a-t-il pu être validé sans respecter les règles de déontologie ?

La réponse de la direction : « *Tout d'abord il s'agit d'un portrait. Et aucun élu dissident n'a accepté de répondre. Il y a certes des critiques sur les réseaux sociaux mais anonymes.*

S'il existe un malaise, des menaces de démissions de conseillers municipaux, personne en tout cas ne veut assumer. » répond Willy Bracciano

« Mais effectivement il y a des maladresses, des micros-trottoirs tendancieux. »

Selon FO, « si en effet on ne trouve pas d'interlocuteurs qui contestent, pourquoi ne pas le dire à minima, en commentaire ? »

Notre direction reconnaît l'absence de rigueur : « *Oui on aurait dû le dire... mais le reportage précise tout de même l'existence de tensions ».* (sic)

FO souligne que ces tensions réelles et documentées, sont précisément réduites à l'état de rumeurs dans le sujet diffusé, et c'est là toute la question.

TOUT BAIGNE À SAINTE ANNE

Un reportage consacré à une prestation de "maison flottante" à Sainte-Anne est diffusé dans le journal télévisé de Martinique 1ère le 1er août 2026.

Le sujet est intégralement consacré à un seul prestataire (alors que d'autres existent) avec un contenu intégralement valorisant (visite d'un logement, présentation détaillée des équipements, des témoignages exclusivement positifs, prestation présentée comme financièrement intéressante sans toutefois dévoiler le tarif, avantages écologiques, etc). Les coordonnées téléphoniques commerciales sont parfaitement lisibles à l'antenne à deux reprises. Bref une belle pub pour l'heureux propriétaire...

Cette question posée par les élus de FO-France Télévisions illustre les dérives qui nous décrédibilisent et nous font prêter le flanc aux sanctions possibles de l'ARCOM.

Réponse de la direction : « *La question posée est totalement légitime. Ça aurait dû susciter plus de vigilance sur le sujet en validation. La nature du sujet a tout à fait sa place mais il aurait fallu faire apparaître d'autres offres, d'autres opérateurs. Le contenu*

est pour le coup trop promotionnel. Quant aux coordonnées téléphoniques, cela aurait dû évidemment être masqué. L'ARCOM recommande de faire particulièrement attention... »

FO réclame que s'applique notre charte de déontologie désormais sans exception.

Rédaction des sports

Stade 2 la quotidienne

LA FFBB FAIT DES DUNK, ET TOURNE AUSSI

Un reportage de 2 minutes sur la coupe du monde de basket féminin a été diffusé dans la quotidienne de Stade 2, le 4 septembre 2026. Même s'il est commenté par un journaliste, ce sujet a été entièrement tourné par la Fédération Française de Basket. Est-ce normal ? Ce genre de tournage ne permet pas à des journalistes d'apporter la contradiction. Est-ce déontologique de récupérer des tournages comme celui-ci ? Il ne s'agit en rien d'un document d'actualité exceptionnel comme cela peut arriver. En outre, les ITW sont de qualité très moyenne, alors qu'une équipe de FTV aurait peut-être pu faire ce reportage

Réponse de Pascal Golomer, directeur adjoint de la direction des sports à FTV : « On ne peut pas être partout. Les joueuses arrivent quelques jours avant le match. On voulait l'ambiance mais pas d'équipe de reportage disponible. Donc oui on a pris des images fournies par la Fédération. On l'a d'ailleurs signalé, mais peut-être pas assez. Quoiqu'il en soit, ce n'était pas pour faire des économies.

Remarque d'un élu FO : « Récupérer des images fournies par les organisateurs évidemment, cela participe aussi à faire des économies. »

Réponse de M. Golomer « Rassurez-vous, personne des Sports ne reste à la station en regardant à la télé des images tournées par d'autres. » On ne demande qu'à le croire. « On se bat d'ailleurs pour que les sportifs acceptent de recevoir nos équipes de tournage ; mais de plus en plus, eux ou leurs chargés de communication verrouillent ». Ça, on le croit bien volontiers.

PROGRAMMES

Stéphane Sitbon-Gomes, le directeur des antennes et des programmes est venu répondre à des questions qui font l'actualité... côté « programmes »

(**FO** avait appelé plusieurs fois de ses vœux la possibilité d'aborder la question de la déontologie au cours de ces commissions ad hoc. A chaque fois, il nous était répondu que cela ne concernait pas l'information. Or FTV est un global media, objections-nous ! Ainsi, du fait de la prise en compte de nos demandes, nous pouvons désormais aborder les sujets pour tout ce qui est diffusé aux publics, ce qui fait que nous remercions ceux qui nous ont entendus.)

Carte blanche d'Adèle Haenel

BAD BUZZ POUR FTV

La comédienne et militante, invitée de La Grande Librairie, diffusée en direct le 9 septembre sur France 5, s'est exprimée sur le conflit israélo-palestinien dans la "Carte blanche" de l'émission. France Télévisions a ensuite retiré le replay de sa plateforme. Sur quels motifs déontologiques la Carte blanche d'Adèle Haenel dans la Grande librairie a-t-elle été supprimée des Replay ? Le principe d'une Carte blanche n'est-il pas de s'exprimer librement et ouvertement ? Ne peut-on donc pas là, sur ce cas précis, parler de censure de la part de FTV ?

La réponse de la direction : « C'était très important pour moi de venir répondre », nous a dit en préambule Monsieur Sitbon-Gomez. « On savait que l'actrice allait consacrer sa carte blanche à Gaza. On ne lui a pas demandé de modifier quoi que ce soit. On a déjà eu d'autres invités qui se sont exprimés sur ce conflit. Mais à la fin de l'émission, il y a eu un moment coupé sur le direct, et sur les réseaux sociaux ; nous avons ensuite été accusés de ne pas maîtriser l'antenne. C'est uniquement pour cela que nous avons dépublié du numérique. Aucune volonté de censurer le mot « génocide ». Il faut savoir qu'en cas de non-maîtrise de l'antenne, la jurisprudence de l'ARCOM qualifie de « circonstances aggravantes » le maintien d'un replay. C'est pour cela qu'on a dépublié. Mais effectivement on l'a peut être fait trop vite. Il faut qu'on revoie tous les process de dépublication, notamment en matière de déontologie. Ma règle, c'est : ni censure, ni auto-censure. »

Pour mémoire : la Carte blanche a été mise en place depuis 5 ans afin que les artistes aient là un moyen de s'exprimer, c'était un pare-feu face aux « piliers d'opinions ».

Les élus FO ont demandé : « Va-t-on republier ? ».

La réponse : « Pour le moment, non. Si l'ARCOM constate qu'il n'y avait aucun défaut de maîtrise d'antenne, on republiera »

Question d'un élu FO : « Cette affaire ne démontre-t-elle pas que le groupe FTV, même puissant, en ayant déclenché un gigantesque bad buzz reste fragile face aux réseaux sociaux ?

Réponse « C'est vrai, on ne combat pas à armes égales, il faudra que l'on se renforce pour que, nous aussi, nous puissions être réactif et sur les réseaux, répondre et rétablir les faits. En plus, avec l'élection présidentielle, cela risque de se durcir. Il faudra être vigilant. »

Pour FO, il s'agit de mieux communiquer à l'avenir sur ces lieux d'expression que nous ouvrons aux artistes, afin que les publics comprennent qu'il s'agit d'une liberté que nous offrons, et non du « prêt-à-penser ».

Intelligence artificielle générative

L'IA PREND SON TEMPS

Enfin dernière question qui a porté sur l'IA :

La direction travaille sur une charte d'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de FTV. Où en est ce projet ? Que contient-elle ? Sera-t-elle présentée aux organisations syndicales prochainement ?

La réponse reste constante : l'IA doit être un outil pour nous. La charte est prête depuis plusieurs mois, mais la Présidente a souhaité en effet qu'elle soit présentée aux syndicats avant de la diffuser. Tous les services ont collaboré (direction technique, information, programmes, juridique...).

Pour le moment il faut s'en tenir à la dernière note sur l'IA visible sur l'intranet.

Fin de la séance

**Pour rappel, en matière de déontologie, FO rappelle que les micros-trottoirs ne sont pas des sondages. Employés à tout-va dans les sujets des JT, ils contribuent à nous disqualifier dans les analyses que nous produisons, de par leur nature-même. En effet, ils n'ont aucune valeur sociologique probante, mais sont utilisés comme telle.*